

Délibération 2026/04/09/08

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de Mr DEPOORTERE Thierry, Maire, et suite à une convocation du 30 mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

Etaient présents : Mme Céline **Aguzzi**, M Nicolas **Ameye**, Mme Aurélie **Bernard**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Guewen **Crapart**, Mme Anne **Delautre**, M Thierry **Depoortere**, M Dominique **Dhalluin**, Mme Nicole **Lacante**, M Didier **Lesoin**, M Thomas **Panien**, Mme Olivia **Sellier**, Mme Valérie **Vanlaer**.

Absents excusés : M Ludwig **Lesoin** donne pouvoir à M Didier **Lesoin**.

Objet : Demande de subvention AMP

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le projet de sécurisation de la rue du Général de Gaulle est susceptible de bénéficier de la subvention AMP (Répartition du produit des amendes de police) 2026.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Pourcentage
Feu à récompenses	13 506.65€	AMP	10 129.98 €	75%
		Commune de LA NEUVILLE	3 376.67€	25%
		TOTAL	13 506.65€	100%

Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide :

- De solliciter une subvention au titre de l'AMP 2026 pour un montant de travaux total de 13 506.65€ HT
- D'autoriser Mr le Maire à signer une convention de financement avec le département du Nord
- D'autofinancer la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, et à inscrire les crédits en dépense d'investissement sur l'exercice budgétaire 2026.

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour, mois, an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE

pro


